

DEMANDE DE DEVIS BON DE COMMANDEFormulaire à envoyer à atelier@wa-conception.com
ou par fax au +33 (0)5 53 22 09 99Retrouvez ce formulaire sur notre site internet
www.wa-conception.com/telechargements ARMOIRES PUBLIQUES COFFRETS PRIVÉS

Nom de l'entreprise : Tél. :

Date : Fax : Réf. chantier :

Contact demandeur :

Toutes nos armoires sont équipées d'un sectionneur général, d'un circuit de commande en 24 V, d'un bornier de raccordement de presses étoupes et de schémas électriques réalisés en C.A.O. en 2 exemplaires (See Electrical EXPERT ou pdf sur demande).

POMPES	Nb	Puissance		Tension		Horloge		Voyant	Commande pneumatique	Commande piezo	Affectation
		CV	kW	230 V	400 V	oui	non	oui	oui	oui	
Filtration											
Balais											
Doseuse (précisez à quelle pompe l'asservissement doit se faire)											
Traitement sel											
Autre matériel											

CHAUFFAGE	Nombre	Marque et réf. fournisseur	Intensité absorbée en ampère	Tension		OPTIONS	Oui	Non
				mono 230 V	tri 400 V			
Réchauffeur élec.						Dif. 30 mA		
Pompe à chaleur						Module Blueswim EO		
Echangeur						Colmatage filtre sur voyant		
						Colmatage filtre buzzer et voyant		
						Fourniture du pressorat colmatage		
						Télécommande radio pour éclairage		

PROJECTEURS 12 V	Nombre	Puissance	Transfo. intégré à l'armoire	Transfo. moulé à l'extérieur de l'armoire	Fonctions (à cocher)	Tension commande électrovanne		Fourniture sondes	
						24 V	230 V	oui	non
REGULATION NIVEAUX (piscine à débordement)					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
1 fonction (3 sondes) : coupure de(s) la pompe(s) - Bac tampon en cas de manque d'eau									
2 fonctions (5 sondes) : fonction 1 + remplissage automatique du Bac Tampon par activation d'une électrovanne									
3 fonctions (7 sondes) : Fonctions 1 + 2 + mise en marche forcée de(s) la pompe(s) en cas de niveau anormal haut du Bac Tampon. <i>Fonction désactivable en cas de pluie abondante par un interrupteur.</i>									

702.46 Sectionnement et commande (rappel NFC 15.100) : Pour les piscines publiques, en vertu de l'article L131 du Code des communes et de l'article L221-6, alinéa 2, du Code de la consommation, il est prescrit l'adjonction à proximité du bassin, d'un dispositif d'urgence permettant, en cas de besoin, l'interruption immédiate de l'effet «ventouse» et la libération d'un baigneur plaqué contre la grille.

Arrêt d'urgence sur porte armoire oui non Arrêt d'urgence déporté oui non

Commentaires

Signature et cachet de l'entreprise